

28 septembre 2018
Français
Original : anglais*

Rapport de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 17 au 21 septembre 2018

I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention

Recommandations adoptées par la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. La vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a adopté les recommandations suivantes, qui avaient été formulées par les participants à ses groupes de travail. Les observations et les conclusions des groupes de travail dont découlent les recommandations sont présentées à la section IV.

1. Tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et liens avec la criminalité organisée

2. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes concernant les tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et les liens avec la criminalité organisée :

a) Les gouvernements sont encouragés à redoubler d'efforts pour entreprendre des recherches et des analyses approfondies afin de favoriser une meilleure compréhension du trafic de drogues et de ses liens avec toutes les formes de criminalité organisée ayant des répercussions sur la région ;

b) Les gouvernements sont encouragés à renforcer les capacités de leurs services de détection et de répression compétents à enquêter sur les groupes de trafiquants de drogues impliqués dans d'autres formes de criminalité organisée et à les démanteler ;

c) Les gouvernements sont instamment priés d'adapter leurs programmes de formation à la lutte contre la drogue et les groupes criminels organisés en y incluant notamment des programmes spécifiques relatifs aux enquêtes et à la lutte contre les flux financiers illicites, à la détection, au gel et à la confiscation des produits du crime et aux moyens de mieux identifier d'autres formes connexes de criminalité organisée ;

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



d) Il est recommandé aux gouvernements d'utiliser au mieux les mécanismes régionaux et internationaux existants pour améliorer la coordination et la coopération en matière de détection et de répression ainsi que la connaissance de l'environnement criminel, et de s'intéresser aux liens entre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée.

2. Meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et mesures de substitution aux condamnations et aux peines

3. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes concernant les meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et les mesures de substitution aux condamnations et aux peines :

a) Les pays de la région sont encouragés à élargir les mesures concrètes de substitution à l'incarcération, y compris pour les toxicomanes et les personnes interpellées en possession de petites quantités de drogues ;

b) Les gouvernements devraient envisager des programmes multisectoriels pour les auteurs d'infractions liées à la drogue, y compris des programmes spécialisés pour les groupes vulnérables tels que les femmes délinquantes, les toxicomanes, les mineurs et les personnes âgées. Ces programmes devraient porter sur le développement des compétences, l'éducation, les services de santé axés en particulier sur le traitement de la toxicomanie et le VIH, l'aide juridique, et les mesures de réinsertion sociale après libération ;

c) Les gouvernements sont encouragés à élaborer des mesures de contrôle et de surveillance des établissements pénitentiaires et autres lieux de détention ou à renforcer les mesures existantes afin de garantir le respect des normes internationales et des instruments relatifs aux droits de l'homme.

3. Mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues

4. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes concernant les mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues :

a) Les gouvernements sont encouragés à mieux faire connaître les plateformes de renseignement et de coopération existantes telles que l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), les réseaux interinstitutions de recouvrement d'avoirs, les réseaux de coopération judiciaire et autres, et à en tirer le meilleur parti ;

b) Il faudrait que les services de détection et de répression des infractions liées aux drogues et les autres organismes compétents étudient les possibilités d'entreprendre des enquêtes multilatérales ciblant, en se fondant sur le renseignement, les réseaux régionaux et interrégionaux de trafic de drogues ;

c) Les gouvernements sont instamment priés d'évaluer régulièrement les besoins en formation de leurs services de détection et de répression des infractions liées aux drogues et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pour combler le manque actuel de moyens de lutte contre le trafic de drogues sur le continent.

4. Sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif

5. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes concernant les activités et programmes de sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif :

a) Étant entendu que les programmes doivent s'attaquer à tous les stades du développement et être menés dans de multiples contextes pour avoir une incidence sur la prévention de l'usage de drogues et des troubles liés à l'usage de drogues, les

gouvernements sont encouragés à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de prévention qui comprennent des cadres juridiques et politiques favorables, des données scientifiques et des travaux de recherche, des mécanismes de coordination de plusieurs secteurs et niveaux, le renforcement des capacités des responsables politiques et des praticiens et des ressources suffisantes pour pérenniser le système sur le long terme ;

b) Reconnaissant que l'objectif des efforts de prévention de la toxicomanie est d'aider les jeunes à éviter ou retarder l'initiation à la consommation de drogues et à éviter de développer des troubles liés à cette consommation, les gouvernements sont encouragés à accroître la disponibilité, la couverture et la qualité des activités et programmes de prévention fondés sur des données scientifiques factuelles dans tous les contextes pertinents, y compris dans les écoles, conformément au document final adopté par l'Assemblée générale à sa trentième session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe) ;

c) Les gouvernements sont encouragés à améliorer la collecte de données ventilées par sexe et par âge sur l'usage de drogues et de preuves de l'impact des programmes de prévention de l'usage de drogues pour faire en sorte que les programmes mis en œuvre soient efficaces et adaptés à leur objectif.

II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

6. À sa troisième séance, tenue le 18 septembre 2018, la Réunion a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ». Pour ce faire, elle était saisie du rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2018/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (UNODC/HONLAF/28/3). En outre, des rapports nationaux ont été présentés par l'Algérie, le Bénin, l'Égypte, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Soudan et la Zambie (UNODC/HONLAF/28/CRP.1-13 et 15-17).

7. Un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a présenté ce point de l'ordre du jour et fait une présentation audiovisuelle sur les tendances du trafic de drogues dans la région, replacées dans un contexte mondial. Cette présentation se fondait sur les renseignements communiqués par les pays à l'ONUDC.

8. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Maroc, du Soudan et de la Zambie ont fait des déclarations. Les observateurs des États-Unis d'Amérique et d'INTERPOL ont fait des déclarations et une présentation.

9. On a souligné l'importance d'une coopération internationale efficace, y compris aux niveaux régional et sous-régional, pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Certains orateurs ont noté la nécessité de passer d'une coopération bilatérale à une coopération multilatérale, la plupart des activités de trafic impliquant plus de deux pays, et ont proposé de renforcer la coopération dans la région et au-delà.

10. Il a été fait observer que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, offrait une occasion d'améliorer les cadres de coopération internationale et d'élaborer des propositions et des recommandations servant à orienter l'action future. On a souligné la nécessité d'une coopération constante entre les États et l'ONUDC dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Les États d'Afrique ont été invités à organiser des

réunions de coordination régionale et à mettre en place des réseaux de coopération. L'ONUDC a été encouragé à évaluer de manière approfondie la situation en matière de drogues en Afrique et à renforcer et coordonner l'assistance technique qu'il fournit aux pays de la région.

11. De nombreux orateurs ont fait état de récentes saisies sans précédent de cocaïne et d'héroïne, allant dans le sens des conclusions du *Rapport mondial sur les drogues 2018* établi par l'ONUDC. Certains ont noté que leurs gouvernements avaient également effectué d'importantes saisies de cannabis, de tramadol, de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives.

12. Plusieurs orateurs ont évoqué la menace croissante que représentaient l'abus et le trafic de tramadol et ont noté l'évolution des modes opératoires et des itinéraires utilisés par les trafiquants. Certains orateurs ont souligné les efforts accrus déployés par leurs gouvernements pour s'attaquer à ce problème. Certains ont recommandé que la Commission des stupéfiants envisage d'inscrire le tramadol aux tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

13. Plusieurs orateurs, soulignant la menace que le cannabis, y compris le cannabis à forte teneur en THC, continuait de faire peser sur la région africaine, ont mis en exergue les efforts déployés par leurs gouvernements pour lutter contre la culture et le trafic de cannabis.

14. Une présentation a été faite sur les menaces posées par le fentanyl et ses analogues. Les participants ont été informés que le fentanyl était 100 fois plus puissant que la morphine et qu'en tant que tel, il présentait un risque élevé de surdose et d'autres effets néfastes pour la santé des consommateurs de drogues. Il a été noté que le contact avec de très petites quantités de cette substance pouvait provoquer des réactions extrêmes et qu'elle présentait donc également des risques pour les premiers intervenants, tels que les policiers, les gardiens de prison ou les équipes médicales. En outre, il a été noté que le fentanyl était généralement mélangé à d'autres substances, ce qui entravait l'analyse et la détection de cette substance et signifiait que les consommateurs ignoraient souvent les substances exactes qu'ils prenaient. La naloxone a été citée comme la substance de prédilection pour lutter contre la surdose de fentanyl. Il a été signalé que l'ONUDC et INTERPOL avaient récemment publié des rapports sur le fentanyl pour complément d'information.

15. Plusieurs orateurs ont évoqué les efforts déployés par leurs gouvernements pour lutter contre le trafic de précurseurs et leur détournement aux fins de la fabrication illicite de drogues de synthèse. Certains ont fait état d'expériences concluantes liées à l'utilisation du système PEN Online (notification préalable à l'exportation) mis au point par l'OICS.

16. Plusieurs orateurs ont indiqué que les autorités de leur pays avaient participé à des sessions de formation organisées par INTERPOL et l'ONUDC ainsi qu'à des opérations conjointes menées par INTERPOL, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), l'OMD et l'ONUDC. Il a été noté qu'à l'échelle mondiale, 80 pays avaient participé à des opérations, parmi lesquels 17 pays d'Afrique.

17. On a signalé une hausse de l'abus et du trafic de comprimés de « captagon ». On a aussi évoqué la menace que constituait l'abus de médicaments soumis à prescription, dont les médicaments contre la toux et le diazépam. On a fait observer que l'abus et le trafic de khat demeuraient préoccupants.

18. Il a été noté que pour être efficaces, les mesures de lutte contre le trafic de drogues devraient englober la surveillance des flux financiers, les intérêts financiers étant à la base de toutes les activités. Ainsi, certains orateurs ont fait état de mesures prises pour lutter contre le blanchiment d'argent et ont souligné la nécessité de coopérer avec le secteur financier compte tenu des compétences nécessaires dont il dispose, ainsi qu'avec les prestataires de services de transfert de fonds.

III. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

19. À sa quatrième séance, le 18 septembre 2018, la Réunion a examiné le point 4 de son ordre du jour, intitulé « Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ». Elle était saisie d'une note que le Secrétariat avait établie en se fondant sur les renseignements fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire qui avait été adressé à tous les États participant à la Réunion (UNODC/HONLAF/28/4). Au 19 juillet 2018, des réponses avaient été reçues des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Eswatini, Mali, Maroc, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Soudan. Après cette date, des questionnaires remplis ont été reçus des États suivants : Égypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Maurice, Namibie et Zambie.

20. La Secrétaire de la Commission des stupéfiants a fait une déclaration liminaire. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Égypte, Kenya, Libéria, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan, Tchad et Zambie.

21. Les participants ont examiné les mesures prises par les gouvernements pour appliquer les recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion et ils ont mis l'accent sur celles qui l'avaient été en réponse à des recommandations spécifiques.

22. S'agissant des stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues en mer, de nombreuses délégations ont fait état d'efforts destinés à renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les services de sécurité concernés par la lutte contre le trafic de drogues par mer. Certains pays ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures concernant la coopération opérationnelle en matière de surveillance des littoraux.

23. Certaines délégations ont noté qu'une surveillance resserrée des petits bateaux était nécessaire car ces derniers étaient utilisés pour décharger de la drogue à partir de gros bateaux et la transporter vers des zones d'accostage non balisées.

24. Une délégation a souligné que le fait de ne pas disposer d'une police maritime spécialement chargée de la lutte contre le trafic de drogues posait problème.

25. S'agissant des recommandations sur les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine et le détournement de précurseurs, certaines délégations ont fait état de nouvelles mesures de contrôle et de la mise à jour de la législation pour tenir compte des nouvelles substances psychoactives.

26. Une délégation a indiqué que de l'éphédrine avait été importée illicitement et détournée vers des laboratoires locaux de méthamphétamine. À cet égard, il a été signalé que le taux de détournement à partir de sources légalement importées était supérieur à 50 %. On a également mis en exergue les conséquences néfastes pour la santé et les risques environnementaux associés à la production de méthamphétamine.

27. Il a été signalé que des sociétés privées importaient des quantités de précurseurs chimiques supérieures à leurs besoins dans le but de les détourner. À cet égard, il a été recommandé de procéder à un examen juridique, au cas où la jurisprudence n'offrirait pas de motifs suffisants pour intervenir dans de tels cas. Le problème des envois en transit a également été évoqué.

28. Certaines délégations ont indiqué que les licences d'importation et d'exportation étaient strictes et conformes aux dispositions énoncées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

29. Une délégation a indiqué que, pour mieux contrôler les substances souvent détournées, son pays exigeait désormais des ordonnances pour les médicaments

contenant de la codéine et du tramadol, ainsi qu'un permis spécial pour l'importation de ces substances.

IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

30. De la quatrième à la septième séances, tenues du 18 au 20 septembre, les groupes de travail constitués par la Réunion ont examiné quatre thèmes du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ». Les recommandations faites par les groupes de travail et adoptées par la Réunion figurent dans la section I ci-dessus, et les observations qu'ils ont formulées et les conclusions auxquelles ils sont parvenus sont présentées ci-après.

1. Tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et liens avec la criminalité organisée

31. Le groupe de travail a tenu une séance, le 18 septembre. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Il existe des liens évidents entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, notamment le trafic d'armes à feu, d'espèces sauvages et de bois d'œuvre, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que l'exploitation minière illégale. Il a été noté que le trafic de drogues était également dans certains cas une source de financement du terrorisme ;

b) Il a été noté que le blanchiment d'argent était une activité habilitante importante qui allait de pair avec le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ;

c) Il a également été noté que les réseaux de trafiquants de drogues modifiaient et adaptaient constamment leurs modes opératoires afin de se soustraire aux interventions des services de détection et de répression ;

d) Les itinéraires du trafic de drogues sont également utilisés pour d'autres formes de trafic.

32. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Il n'existe pas de recherches et d'analyses fiables permettant d'avoir une connaissance approfondie de l'environnement criminel et des liens entre le trafic de drogues et d'autres types de criminalité organisée ;

b) Les liens entre le trafic de drogues et d'autres types de criminalité organisée connexes sont peu connus et cette situation est aggravée par le manque de moyens dont disposent les services de détection et de répression pour mettre au point des mesures efficaces visant à faire face à cet environnement criminel instable ;

c) Il faudrait s'employer davantage à mieux cerner les flux financiers illicites générés par les groupes de trafiquants de drogues et d'autres groupes criminels organisés ;

d) Il est essentiel de promouvoir le partage des connaissances entre les services de détection et de répression et les autres organismes compétents sur l'évolution des liens entre les trafiquants de drogues et les groupes criminels organisés et des modes opératoires de ces groupes ;

e) Il est nécessaire de renforcer les moyens dont disposent les organismes de lutte contre la drogue pour leur permettre de mieux cerner d'autres formes de criminalité organisée et d'optimiser l'utilisation du renseignement financier.

2. Meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et mesures de substitution aux condamnations et aux peines

33. Le groupe de travail a tenu une séance le 19 septembre 2018. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Des efforts de réforme pénitentiaire sont consentis dans plusieurs pays de la région portant sur les mesures prises avant, pendant et après le procès. Ces réformes comprennent des mesures spéciales pour les enfants et les mineurs, les toxicomanes et les personnes interpellées en possession de petites quantités de drogues ;

b) Les mesures de substitution à l'incarcération, telles que la surveillance électronique, la libération conditionnelle, les amendes, la libération sous caution, la condamnation avec sursis et le travail d'utilité collective sont mises en œuvre ou envisagées dans le cadre des réformes juridiques et politiques, et l'incarcération est souvent considérée comme une mesure de dernier recours. Les mesures de substitution à l'incarcération visent à réduire le surpeuplement en milieu carcéral ;

c) Des lignes directrices sur la réforme juridique et la détermination des peines en cas d'infraction liée à la drogue sont mises en œuvre ou proposées sur l'ensemble du continent africain. Ces mesures, qui s'inspirent des normes et des instruments internationaux, visent à garantir la proportionnalité des peines, en fonction de la gravité des infractions ;

d) Les mesures de réadaptation des délinquants ont suscité un regain d'attention dans la région et comprennent le développement des compétences, l'éducation, des services de santé axés sur le traitement de la toxicomanie et le VIH, l'aide juridique, la réinsertion sociale après la libération et la réhabilitation des mineurs en conflit avec la loi.

34. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Bien que des progrès aient été réalisés en matière de réforme pénitentiaire, y compris sur les plans juridiques et politiques, il est nécessaire d'approuver les mesures prises, de les mettre en œuvre et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre et de leur efficacité ;

b) Plusieurs mesures de substitution à l'incarcération sont en cours, mais il est nécessaire de renforcer les capacités et d'améliorer les infrastructures pour les rendre opérationnelles ;

c) Des programmes de développement des compétences ainsi que des services de santé et d'aide juridique sont de plus en plus souvent disponibles dans les établissements pénitentiaires mais doivent encore être renforcés dans la région.

3. Mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues

35. Le groupe de travail a tenu une séance le 20 septembre 2018. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Il existe des exemples concrets de coopération bilatérale entre les pays du continent, mais cette coopération ne s'est pas encore traduite en accords de coopération multilatéraux ;

b) On connaît et utilise trop peu les plateformes d'échange d'informations existantes et leurs fonctionnalités ;

c) Il existe un certain nombre de programmes qui, appuyés par diverses organisations internationales et axés sur la coopération régionale entre les services de détection et de répression des infractions liées aux drogues et d'autres autorités compétentes, ne sont pas coordonnés ;

d) Les enquêtes en cours sur les drogues ne mettent pas suffisamment l'accent sur les flux financiers illicites et le produit du crime ;

e) Les différences de cadre juridique et de langue font obstacle à une coopération efficace entre les pays.

36. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Le succès d'opérations conjointes entre pays montre qu'il existe une réelle possibilité de combattre les réseaux criminels liés à la drogue sur tout le continent et au-delà ;

b) Il est nécessaire de mieux faire connaître et utiliser les plateformes de partage d'informations et de coopération existantes ;

c) Dans certains pays, on manque de moyens pour enquêter au pénal suite aux saisies et dans les affaires financières, et pour recourir à des techniques spéciales.

4. Sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif

37. Le groupe de travail a tenu une séance le 19 septembre 2018. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) De nombreux pays ont mentionné l'adoption et la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de plans directeurs, de politiques et de stratégies antidrogue qui contribuent à une approche équilibrée de la lutte contre la drogue dans leurs pays respectifs et englobent la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions sanitaires ;

b) Plusieurs pays ont insisté sur la mise en œuvre multisectorielle de campagnes d'information et de sensibilisation du public, notamment au moyen d'Internet, des médias sociaux et d'autres initiatives. Des matériels d'information, d'éducation et de communication ciblés ont été élaborés et diffusés par divers moyens, notamment des clubs de jeunes ;

c) L'intégration d'actions de prévention de la toxicomanie dans les programmes scolaires permettait d'intensifier les programmes de prévention en milieu scolaire de manière durable et intégrée.

38. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Des travaux de recherche programmatique et des enquêtes de prévalence ont été menés dans la région, mais les données sur l'efficacité des programmes et les tendances épidémiologiques dans la région sont encore insuffisantes ;

b) Des progrès ont certes été accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives et de programmes de prévention, mais il est nécessaire d'intensifier les programmes de prévention de la toxicomanie fondés sur des données factuelles dans tous les milieux et à tous les stades de développement, de la petite enfance au début de l'âge adulte, compte tenu des besoins des enfants et des jeunes à risque ou issus de communautés marginalisées ;

c) Le groupe de travail s'est concentré sur la sensibilisation aux problèmes liés à la drogue en milieu scolaire, mais il a estimé qu'il fallait en priorité accorder une plus grande attention aux programmes d'acquisition de compétences familiales, ce qui nécessiterait des investissements plus importants ;

d) Il est essentiel, pour favoriser l'efficacité des programmes de prévention, d'adopter une approche intégrée de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes reposant sur les partenariats et qui englobe tous les secteurs pertinents (éducation, santé, protection sociale, jeunesse, travail, détection et répression), à tous les niveaux (national, sous-national et local), et qui associe un large éventail de responsables et de parties prenantes (organismes publics, organisations non gouvernementales, chefs communautaires et religieux, universités, instituts de recherche et secteur privé, par exemple).

V. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

39. À ses première et deuxième séances, le 17 septembre 2018, la Réunion a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants ».

40. Pour ce faire, elle était saisie de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ainsi que du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

41. La Secrétaire de la Commission des stupéfiants a fait une présentation audiovisuelle. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Maroc, Maurice, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et Soudan.

42. Dans sa présentation, la Secrétaire a donné des informations actualisées sur l'état d'avancement des préparatifs du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission devant se tenir en mars 2019.

43. La Secrétaire a expliqué qu'en 2009 la Commission avait adopté la Déclaration politique et le Plan d'Action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, soulignant que cinq objectifs avaient été énoncés dans la Déclaration politique et que la date butoir avait été fixée à 2019. Il a été rappelé que les objectifs comprenaient l'élimination ou la réduction significative de la culture illicite de certaines plantes, de la demande illicite de drogues et des risques connexes, de la production et du trafic illicites de substances psychotropes, du détournement et du trafic illicite de précurseurs et du blanchiment d'argent lié au marché des drogues illicites. En 2014, la Commission a procédé à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, dont les résultats sont énoncés dans la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États membres de la Déclaration politique et du plan d'action, adoptée par la Commission à sa cinquante-septième session.

44. En outre, il a été rappelé qu'en 2016, l'Assemblée générale avait adopté le document final de la session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue, qui avait été négocié par la Commission. Il a également été rappelé que la Commission menait depuis 2016 un intense processus de suivi de cette session extraordinaire. Un aperçu a été donné de l'approche en quatre parties que la Commission avait adoptée, comprenant les débats thématiques au sein de la Commission, les contributions des organes subsidiaires au niveau régional, les ateliers nationaux de mise en œuvre organisés par le secrétariat et le site Web créé après la session extraordinaire, qui était utilisé comme répertoire des informations échangées pendant la session.

45. Des informations ont également été communiquées concernant le plan de travail de la Commission pour le quatrième trimestre 2018, pendant lequel plusieurs réunions intersessions se tiendront avec des débats thématiques et organisationnels, ainsi qu'un débat normatif, en prévision de la réunion ministérielle devant se tenir en 2019. À la reprise de la soixante et unième session, en décembre 2018, les modalités du débat ministériel devraient être arrêtées. La Présidente de la Commission devrait également présenter à ce moment-là une ébauche de la voie à suivre après 2019, conformément à la résolution 61/10 de la Commission, dans laquelle il a été décidé que le débat ministériel comprendrait un débat général et deux tables rondes réunissant diverses parties prenantes.

46. Plusieurs orateurs ont réaffirmé l'adhésion de leur pays à la Déclaration politique et au Plan d'action, à la Déclaration ministérielle commune et au document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a été noté que les trois documents étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement, et les préparatifs en vue de la tenue de la soixante-deuxième session de la Commission ont été appuyés. Il a également été fait mention des effets que ces trois documents avaient sur les efforts déployés par les États pour lutter contre le problème mondial de la drogue à tous les niveaux.

47. Certains orateurs ont souligné que 2019 était la date butoir fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'Action et que le débat ministériel devrait donc avoir pour mandat de dresser le bilan de ces objectifs et de les réexaminer.

48. Plusieurs orateurs ont réaffirmé l'adhésion constante de leur pays aux buts et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues en tant que fondement pour garantir la santé, la protection sociale et le bien-être de l'humanité.

49. Le rôle que joue la Commission en tant que principal organe directeur de l'ONU chargé des questions de contrôle des drogues et les travaux que mène l'ONUDC en sa qualité de principale entité du système des Nations Unies chargée d'examiner et de combattre le problème mondial de la drogue, ont été jugés utiles.

50. Il a été noté que des progrès considérables avaient été accomplis depuis 2009 dans de multiples pays et dans l'ensemble de l'Afrique, tant sur le plan de la réduction de l'offre et de la demande de drogues que sur le plan de la coopération internationale. Certains orateurs ont souligné que la santé jouait un rôle plus important qu'en 2009 dans les stratégies de lutte contre la drogue et les plans de mise en œuvre des pays africains, les mesures de prévention et de traitement reposant de plus en plus sur des données scientifiques. Certains ont également indiqué que leurs gouvernements avaient adopté des mesures de réduction des risques.

51. Certains orateurs ont fait état des mesures prises par leurs gouvernements pour améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle et leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques. Certains ont fait observer qu'il s'agissait d'une question d'importance pour l'Afrique, qui avait été soulignée dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui devait être prise en considération lors de la réunion de 2019.

52. Un certain nombre de délégations ont rendu compte des institutions qui avaient été renforcées depuis 2009, comme les services de renseignement financier, ainsi que des mécanismes de coordination des travaux des divers services publics chargés de la lutte contre la drogue. Certaines délégations ont indiqué que leurs gouvernements étaient en train de réviser leurs lois relatives à la drogue en s'inspirant du document final.

53. Il a en outre été noté que le trafic de drogues et les infractions connexes continuaient de faire peser une grave menace sur la sécurité, la santé et la situation socioéconomique dans de nombreux pays. L'importance de la lutte contre la culture, la production, la fabrication et le trafic de drogues a été soulignée, et, à cet égard, on a insisté sur le principe de la responsabilité commune et partagée dans la lutte contre la drogue.

54. Plusieurs orateurs ont fourni des informations sur les mesures de réduction de l'offre prises au niveau national et se sont référés à des cas particuliers et des saisies spécifiques. On a également insisté sur la nécessité de revoir et, si nécessaire, d'adapter la législation nationale aux problèmes actuels, ainsi que de renforcer les mesures de gestion des frontières. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération aux niveaux national, sous-régional, régional et international et qu'il fallait échanger en permanence des informations et des renseignements opérationnels et élaborer des initiatives de coopération concrètes en faveur de la région africaine. On a en outre souligné à cet égard l'importance du renforcement des capacités et de la formation.

55. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des dimensions alarmantes du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de la région africaine. Certaines délégations ont en outre insisté sur l'augmentation du trafic d'héroïne. De nombreux pays ont fait état des difficultés rencontrées par les pays de transit.

56. Plusieurs orateurs ont souligné que la culture et le trafic du cannabis restaient une préoccupation majeure pour les pays de la région africaine et ont mentionné les mesures prises au niveau national pour réduire la culture du cannabis. On a souligné la nécessité de privilégier les activités permettant aux agriculteurs de dégager des revenus, ainsi que le développement social intégré et le développement alternatif. La lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion et de la stigmatisation ont été jugées essentielles pour s'attaquer au problème mondial de la drogue.

57. De nombreux orateurs ont également souligné la forte augmentation de l'usage et du trafic de tramadol, tendance qui n'existait pas en 2009. Il a été noté que la détection de cette substance posait problème car elle était également vendue dans les pharmacies, quoique sous une formulation moins puissante.

58. On s'est félicité des outils mis en place par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour aider les États à faire face aux menaces posées par les précurseurs chimiques et les nouvelles substances psychoactives. Certains orateurs ont mentionné des activités communes menées dans le cadre du Plan de Colombo.

59. Un certain nombre d'orateurs, faisant référence à l'augmentation de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes chez les enfants et les jeunes, ont réaffirmé leur volonté de s'attaquer à ce problème. Plusieurs délégations ont rendu compte des mesures de sensibilisation prises à cet égard, notamment la formation à la prévention de l'usage de drogues dans les écoles. Une délégation a fait état d'améliorations apportées au système de justice pour mineurs, qui pourraient être orientés vers des programmes de traitement ou des possibilités de formation.

VI. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission

60. À sa troisième séance, la Réunion a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission ».

61. La Secrétaire de la Commission a fait une présentation sur l'application pratique de la décision 60/1. Elle a fait savoir à la réunion que, par cette décision, en réponse à l'invitation que l'Assemblée générale avait formulée au paragraphe 97 de sa résolution 71/211 et ayant à l'esprit les demandes énoncées dans sa propre résolution 56/10 de 2013 et dans la recommandation opérationnelle contenue dans le paragraphe 6 c) du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission avait décidé : a) d'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pouvaient davantage contribuer à l'application du document final ; b) d'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée dans la

résolution 71/211 de l'Assemblée générale; et c) d'inviter ses organes subsidiaires à examiner cette invitation à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

62. La décision 60/1 avait été portée à l'attention de la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, et la Secrétaire de la Commission a indiqué que les vues exprimées aux réunions de tous les organes subsidiaires tenues en 2017 avaient été communiquées à la Commission.

63. La Secrétaire a également rappelé que dans sa résolution 56/10, la Commission avait encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires. Elle a indiqué que des initiatives avaient déjà été prises pour appliquer les recommandations contenues dans le document final de la trentième session extraordinaire, comme l'inscription aux ordres du jour des organes subsidiaires de l'examen par des groupes de travail de thèmes transversaux contenus dans le document.

64. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Côte d'Ivoire, du Maroc, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan et de la Zambie.

65. Plusieurs orateurs ont souligné que la lutte contre le problème mondial de la drogue ne pouvait être menée par une seule entité, mais qu'elle nécessitait une approche globale et multisectorielle, car de nombreuses questions liées à la drogue étaient complexes et transversales par nature.

66. Des orateurs ont souligné les efforts déployés pour mettre en commun les ressources afin de lutter plus efficacement contre la drogue, notamment en associant tous les ministères concernés ainsi que les acteurs de la société civile.

67. Certains orateurs ont fait observer que les organes subsidiaires de la Commission avaient un rôle important à jouer dans la réduction de l'offre et de la demande et qu'à ce titre, ils devraient associer toutes les parties prenantes à leurs réunions.

68. Quelques délégations étaient d'avis que les organes subsidiaires pourraient être renforcés en ce qui concernait leur traitement des questions liées à la réduction de la demande afin de s'attaquer au problème mondial de la drogue de manière globale.

VII. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

69. À sa neuvième séance, le 21 septembre, la vingt-huitième Réunion a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ». Pour ce faire, elle était saisie d'une note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ([UNODC/HONLAF/28/5](#)).

70. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Algérie, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Tchad.

71. Des intervenants ont proposé, comme thèmes que les groupes de travail pourraient examiner à la vingt-neuvième Réunion, les sujets suivants : les cybermonnaies et l'Internet clandestin (darknet), le trafic transatlantique de cocaïne, le développement alternatif, la lutte contre le trafic de drogue et les mesures de réduction de l'offre, l'inscription de nouvelles substances psychoactives (fentanyl et tramadol), le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection juridiques des mineurs impliqués dans le trafic de

drogues, l'évolution des tendances en matière de précurseurs, les problèmes que pose le trafic par le biais des services postaux, la coopération entre les services de détection et de répression, la protection des enfants à risque et des communautés marginalisées contre l'abus de drogue, le renforcement du contrôle des laboratoires clandestins qui produisent des précurseurs, les procédures opératoires standard pour les arrestations et les poursuites liées à la drogue, la désignation de coordonnateurs de la coopération régionale en matière de criminalité organisée, le terrorisme et ses liens avec le commerce illicite de drogues, la légalisation du cannabis, les procédures simplifiées de saisie et d'extradition, et l'amélioration de la coopération pour lutter plus efficacement contre la production de cocaïne dans les pays d'origine.

72. Une délégation a proposé de traiter à la fois la réduction de l'offre et celle de la demande dans les rapports de pays préparés pour la vingt-neuvième Réunion.

73. La vingt-huitième Réunion a approuvé le projet suivant d'ordre du jour provisoire pour la vingt-neuvième Réunion, dont la mise au point définitive sera assurée par le Secrétariat avec le concours des États africains intéressés :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail : [*à déterminer*].
6. Suite donnée au débat ministériel tenu à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
7. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

VIII. Questions diverses

74. À sa neuvième séance, la vingt-huitième Réunion a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Questions diverses ».

75. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Tchad et Zambie.

76. Il a été fait référence à l'excursion organisée par le pays hôte pour présenter à la Réunion le programme de traitement à la méthadone de l'hôpital national de la République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'aux navires saisis dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et retenus au port de Dar es-Salaam.

IX. Adoption du rapport

77. À sa neuvième séance, la vingt-huitième Réunion a adopté le présent rapport, tel que présenté par le Rapporteur au titre du point 10 de l'ordre du jour.

X. Organisation de la Réunion

A. Ouverture et durée de la Réunion

78. La vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, organisée par l'ONUDC et accueillie par le Gouvernement tanzanien, s'est tenue à Dar es-Salaam du 17 au 21 septembre 2018. Le Président de la Réunion a prononcé une allocution de bienvenue. Des déclarations liminaires ont été faites par le Premier Ministre et le Ministre d'État de la République-Unie de Tanzanie. La Secrétaire de la Commission des stupéfiants a également fait une déclaration liminaire. Le représentant du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Est a fait une déclaration liminaire au nom du Directeur exécutif de l'ONUDC.

B. Participation

79. Les États suivants étaient représentés à la vingt-huitième Réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad et Zambie.

80. Les États suivants étaient représentés par des observateurs : Allemagne, Canada et États-Unis d'Amérique.

81. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Plan de Colombo pour la coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue du Conseil de coopération du Golfe, EU Action Against Drugs and Organised Crime (programme d'action de l'Union européenne contre le trafic de drogues et la criminalité organisée), l'Union européenne et INTERPOL étaient représentés par des observateurs.

C. Élection du Bureau

82. À sa première séance, la Réunion a élu par acclamation le Bureau suivant :

<i>Président :</i>	Rogers William Siyanga (République-Unie de Tanzanie)
<i>Vice-Présidents :</i>	Michael Addo (Ghana) Symphorien Kazadi Kabwe (République démocratique du Congo)
<i>Rapporteur :</i>	Ebrahim Kadwa (Afrique du Sud)

D. Adoption de l'ordre du jour

83. À cette même séance, la vingt-huitième Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et liens avec la criminalité organisée ;
 - b) Meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et mesures de substitution aux condamnations et aux peines ;
 - c) Mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues ;
 - d) Sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission.
8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Documentation

84. La liste des documents dont était saisie la vingt-huitième Réunion figure en annexe.

XI. Clôture de la Réunion

85. Le Président de la vingt-huitième Réunion a fait une déclaration finale.

Annexe

**Liste des documents dont était saisie la vingt-huitième
Réunion des chefs des services chargés au plan national
de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
UNODC/HONLAF/28/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
UNODC/HONLAF/28/2	3	Note du Secrétariat transmettant le rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues
E/CN.7/2018/5	3	Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/28/3	3	Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/28/4	4	Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/28/5	8	Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/28/L.1 et Add.1-8	10	Projet de rapport
UNODC/HONLAF/28/CRP.1-13 et 15-17	3	Rapports de pays
UNODC/HONLAF/28/CRP.14	5 d)	Note d'information du Secrétariat sur le groupe de travail sur la sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif